



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination - Environnement,
Cellule Développement Durable**

Gap, le **22 JUIN 2026**

AVIS DE CONSULTATION
Commune de L'Argentière-La Bessée

En application de l'article L181-10-1 du code de l'environnement, une consultation du public préalable à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive, est organisée pour une durée de 90 jours consécutifs sur le territoire de la commune de L'Argentière-La Bessée **du vendredi 10 juillet 2026 au mercredi 07 octobre 2026 inclus.**

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de :

- Mairie de L'Argentière-La Bessée – Monsieur Thierry LOPEZ, directeur des services techniques – 06 81 14 75 18 - courriel : services.techniques@ville-argentiere.fr

Une version papier du dossier de consultation sera déposée à la mairie de L'Argentière-La Bessée – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit **du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.**

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la consultation parallélisée à l'adresse suivante : www.ville-argentiere.fr

Le public pourra consigner ses observations et propositions de deux manières différentes :

- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête ;

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : consultation.stade.eauvive@ville-argentiere.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 10 juillet 2026 jusqu'au mercredi 07 octobre 2026 inclus.

Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet dédié à la consultation.

Monsieur Alexandre DUPONT, Géomètre retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 19 mars 2026 du président du tribunal administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler les conclusions motivées sur le résultat de la consultation.

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture de la consultation le :

- vendredi 17 juillet 2026 à 19h00 – foyer culturel – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations le :

- **jeudi 27 août 2026 de 9h00 à 12h00 – en mairie de L'Argentière-La Bessée – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée**

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique de clôture de la consultation le :

- **vendredi 25 septembre 2026 à 19h00 - foyer culturel – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an, sur le site internet dédié à la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision.

Le préfet des Hautes-Alpes statuera sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive.

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de L'Argentière-La Bessée, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, en préfecture des Hautes-Alpes, sur le site internet dédié à la consultation, sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
~~le Secrétaire Général~~
~~de la préfecture des Hautes-Alpes~~

Benoît ROCHAS